

Appel à communication

Regard sur le mobilier domestique

Les meubles meublant

Du 2 au 4 octobre 2014 à Dijon (Côte d'Or)



Les meubles, du Moyen Age à nos jours, sont le reflet de la société, au même titre que les arts majeurs. Objets indispensables des intérieurs domestiques, ils participent à l'histoire du goût, qu'ils soient destinés aux intérieurs les plus luxueux ou aux maisons des plus pauvres, ou encore à garnir les édifices religieux ou hospitaliers. Les meubles constituent des repères de l'évolution de la société et à ce titre nécessitent d'être préservés. Malgré une bibliographie abondante traitant de l'histoire du meuble, des grandes collections et des ébénistes de renom, les manuels de référence sont rares, si l'on excepte le vocabulaire du mobilier domestique, publié par l'Inventaire général.

Ces journées d'études pourront apporter des outils d'identification et d'analyse pour faciliter l'étude et l'inventaire des meubles, leur conservation-restauration, leur protection au titre des Monuments historiques dans une période où le manque d'intérêt pour ces collections risque d'entraîner leur disparition progressive.

Sont attendues des communications sur les thématiques suivantes :

1/ **Etude des meubles** : histoire du mobilier, sources, archives, iconographie, styles, mobilier régional, les grandes collections, typologie, datation, dendrochronologie, authenticité

2/ **Les matériaux et techniques de construction des meubles** : identification des essences de bois, les garnitures, les techniques et assemblages, identification des traces d'outils

3/ **Conserver, restaurer, protéger et valoriser les meubles** : les traitements du bois, faut-il conserver les usages des meubles, les restaurateurs de meubles ne sont pas des ébénistes, exposer les meubles, préservation et protection au titre des MH, exposition et conservation.

Vos propositions de communication (de 20mn ou étude de cas 10mn) sont à envoyer à Bruno François à l'adresse suivante : chb.hd.b.francois@wanadoo.fr sous la forme d'un résumé de 5 à 10 lignes présentant le contenu de l'intervention, avec un titre. La date limite de l'envoi des propositions est fixée au **15 avril 2014**. Le bureau de l'association établira le programme définitif des journées à partir des propositions qui lui seront parvenues et se réserve le droit de rejeter des candidatures.